

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 05 juin 2026

cinq juin deux mille vingt-six à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Christophe VIDAL, Dominique LAFON, Catherine BRECHET, Benoît ALINC, Sandrine BOSMET, Jean-Yves MODENEL, Caroline RACHER MISSIEL, Benoît NAIRABEZE, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS, Renée AMAGAT, Christophe CATHELIN, Sandrine ANDRIEUX, Sébastien BONNET, Marion VERGNOL

Absents :

Date de convocation : 28 mai 2026

Date d'affichage de la convocation: 28 mai 2026

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 15

Votants : 15

Secrétaire de séance : Marion VERGNOL

DE 2026 059

OBJET DE LA DELIBERATION Cahier des charges budget participatif

Le projet participatif « Mon Villages, mes idées » a pour vocation de favoriser l'implication active des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets portés par la collectivité. Il a également pour objectif de mieux faire connaître le fonctionnement de la commune et de renforcer son appropriation par les citoyens.

Cette démarche contribue à consolider la démocratie locale à une échelle de proximité, en permettant aux habitants de participer concrètement à l'amélioration de leur cadre de vie. Elle vise également à encourager le dialogue, la concertation et la coopération entre les habitants et les élus, dans un esprit d'amitié civique et de compréhension mutuelle.

Dans cette perspective, la Commune souhaite instaurer, à compter de l'exercice 2026 et pour les années suivantes, un projet participatif municipal.

Ce dispositif permettra aux habitants de proposer des projets d'intérêt général destinés à leur quartier ou à l'ensemble de la commune. Après une phase d'instruction technique et d'analyse de faisabilité, les projets recevables seront soumis au vote des habitants. Les projets ayant recueilli le plus de suffrages seront ensuite examinés par un comité participatif composé de représentants des habitants et des élus, avant leur validation définitive. Les projets retenus bénéficieront d'un financement communal et feront l'objet d'un suivi jusqu'à leur réalisation.

Pour l'exercice 2026, une enveloppe prévisionnelle de 10 000 € sera consacrée au projet participatif. Les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2026.

Date de transmission de l'acte: 08/06/2026

Date de réception de l'AR: 08/06/2026

011-211502489-DE_2026_03-DE

AGEDI

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, il est nécessaire d'adopter un règlement précisant les modalités d'organisation, de fonctionnement et le calendrier prévisionnel du projet participatif de la Commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

D'APPROUVER le règlement du projet participatif de la Commune tel qu'annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le règlement du projet participatif de la Commune ci-joint.

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 05 juin 2026